

VILLE DE HOUILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2014

Le six mars deux mille quatorze, à 20 heures 37, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (convocation distribuée le 28 février 2014, affichage effectué le 28 février 2014).

Etaient présents :

M. Alexandre JOLY, Mme Montserrat LEBLANC, M. Jean-Louis REVERT, Mme Nicole ADATO-PÉQUIGNOT, M. Michel MOSSANT, Mme Isabelle FLOUR, M. Bernard DUCLOS, Mme Ingrid CAVRET, M. Christophe GOUT, M. Grégory LECLERC, M. Jean-Pierre GARNIER, Mme Marie-Michèle HAMON, Mme Paule DANG, M. Alain MOYON, M. François HEURTEL, Mme Marie-France BREGUET, Mme Frédy BAILLY, Mme Monique DUFOURNY, Mme Régine BENKO, M. Jean-Patrick WUERTZ, Mme Bertille HURARD, M. Patrick CADIOU, M. Thierry MICOR (arrivé à 20h44), Mlle Célia CHAUFFRAY (arrivée à 20h48), M. Florian BOHÈME, Mme Nicole ABARRATEGUI, M. Janick GIROUX, M. Bruno COMBY, M. André ROULLEAUX-DUGAGE, M. Carlos LOPES.

Etaient représentés par procuration :

Mme Sylvie AID-ANCELIN	par Mme ADATO-PÉQUIGNOT
M. Gilles GRAPINET	par Mme Frédy BAILLY
M. Laurent CADIOU	par M. François HEURTEL
M. Claude BOIVIN	par M. Carlos LOPES

Etait absente excusée :

Mme Valérie DOUCE

Secrétaire de séance :

M. Grégory LECLERC est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2014

Après intervention de Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2014 est adopté par **26 voix pour** (ID C [25], M. COMBY), **5 voix contre** (HVRE [3], M. ROULLEAUX-DUGAGE et M. BOIVIN) et **1 abstention** (M. LOPES).

À 20h44, M. MICOR prend place au sein du Conseil municipal.

À 20h48, Mlle CHAUFFRAY prend place au sein du Conseil municipal.

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs GIROUX, LOPES, ROULLEAUX-DUGAGE et BOHÈME, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

III.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Autorisation de signature d'une convention entre l'Etat et la Commune de Houilles, fixant les modalités techniques et financières de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 (Rapporteur : M. le Maire)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la Convention entre la Commune de Houilles et l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet des Yvelines qui fixe les modalités techniques et financières de la réalisation de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Préfet des Yvelines et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.2 RESSOURCES HUMAINES - Révision du tableau des effectifs (Rapporteur : Madame FLOUR)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs BOHÊME, GIROUX, COMBY, ROULLEAUX-DUGAGE et REVERT, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à réviser et à actualiser le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet comme suit :

GRADES	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DATE D'EFFET
Attaché principal	6	8	01/04/14
Attaché	18	19	01/04/14
Animateur	2	4 dont 1 à temps non complet à raison de 17heures 30minutes	10/03/14
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	27 dont 1 à temps non complet à raison de 12 heures 26 minutes (35,5 %)	32 dont 1 à temps non complet à raison de 12 heures 26 minutes (35,5 %)	10/03/14
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	9	12	01/04/14
Ingénieur principal	6	8	01/04/14
Infirmier en soins généraux hors classe	0	1	01/04/14

Educateur de jeunes enfants principal	4	5	01/04/14
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	- 1 à temps complet - 8 à temps non complet : <i>1 à 19h/sem. (95%)</i> <i>1 à 17h30mn/sem. (87,50%)</i> <i>1 à 17h/sem. (85%)</i> <i>1 à 16h/sem. (80%)</i> <i>1 à 13h30mn/sem. (67,50%)</i> <i>1 à 8h/sem. (40%)</i> <i>1 à 4h10mn/sem. (20,85%)</i> <i>1 à 11h30mn/sem. (57,50%)</i>	- 1 à temps complet - 9 à temps non complet : <i>1 à 19h/sem. (95%)</i> <i>1 à 17h30mn/sem. (87,50%)</i> <i>2 à 17h/sem. (85%)</i> <i>1 à 16h/sem. (80%)</i> <i>1 à 13h30mn/sem. (67,50%)</i> <i>1 à 8h/sem. (40%)</i> <i>1 à 4h10mn/sem. (20,85%)</i> <i>1 à 11h30mn/sem. (57,50%)</i>	01/04/14
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	8	01/04/14
Brigadier	1	2	01/04/14
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	16	18	01/04/14
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	15	18	01/04/14
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	3	4	01/04/14

III.3 FINANCES - Compte de gestion 2013 – Budget Assainissement (Rapporteur : Monsieur MOSSANT)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

III.4 FINANCES - Compte administratif 2013 – Budget Assainissement (Rapporteur : Monsieur MOSSANT)

Madame LEBLANC est élue Présidente de séance à l'unanimité. Monsieur MOSSANT présente le Compte administratif 2013 du budget assainissement, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal au moment du vote et le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte administratif de la Ville, pour l'exercice 2013.

III. 5 FINANCES - Affectation du résultat du compte administratif 2013 – Budget Assainissement (Rapporteur : Monsieur MOSSANT)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif comme suit :

- Article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 51 540,66 €
- Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 261 628,80 €

III.6 FINANCES - Budget Primitif 2014 - Budget Assainissement (Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur MOSSANT)

Après intervention de Monsieur le Maire, de Messieurs COMBY et GIROUX, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2014 tel qu'annexé et de fixer le taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2014 à 0,2645 € par m³.

III.7 FINANCES - Exercice 2014 - Vote des taux d'imposition (Rapporteur : Monsieur MOSSANT)

Après intervention de Monsieur le Maire, de Messieurs COMBY, LOPES, GIROUX et ROULLEAUX-DUGAGE, le Conseil municipal décide par **27 voix pour** (ID C [27]), **4 voix contre** (HVRE [3] et M. COMBY) et **3 abstentions** (M. ROULLEAUX-DUGAGE, M. BOIVIN et M. LOPES, ces derniers ayant déclaré ne pas participer au vote), de fixer les taux d'imposition 2014 comme suit :

	Bases 2014	Taux 2014	Produit attendu
Taxe habitation	52 867 100	14,30 %	7 559 995
Taxe foncier bâti	40 150 700	19,34 %	7 765 145
Taxe foncier non bâti	52 230	114,61 %	59 861
			15 385 000

III.8 FINANCES - Autorisation de signature de la Convention de financement et d'utilisation de la piscine d'intérêt communautaire de Houilles (Rapporteur : Monsieur DUCLOS)

Après intervention de Monsieur le Maire, de Messieurs LOPES, BOHÈME, ROULLEAUX-DUGAGE, GIROUX, LECLERC et de Madame LEBLANC, le Conseil municipal décide par **32 voix pour** (ID C [27], HVRE [3], M. BOIVIN et M. LOPES) et **2 voix contre** (M. COMBY et M. ROULLEAUX-DUGAGE), d'adopter les termes de la convention de financement et d'utilisation de la piscine d'intérêt communautaire située 40 rue du Président Kennedy à Houilles, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de financement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (C.C.B.S) et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À 23h21, M. LOPES sort du Conseil municipal.

III.9 FINANCES - Demande de remise gracieuse – dette Jeunesse (Rapporteur : Monsieur MOSSANT)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à Madame L. une remise gracieuse d'un montant de trois cent quatre-vingt-onze euros (391 €) et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.10 SYSTÈMES D'INFORMATION / NTI - Autorisation de signature d'une convention entre l'Académie de Versailles et la Ville de Houilles pour la mise à disposition de la solution « AmonEcole » dans les écoles élémentaires de la ville de Houilles (Rapporteur : Monsieur REVERT)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les termes de la convention entre la Ville de Houilles et l'Académie de Versailles, définissant les modalités de mise à disposition de la solution « AmonEcole » dans les écoles élémentaires de la ville de Houilles, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles, pour l'année scolaire 2013-2014 et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.11 BÂTIMENT - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour une modification des façades de l'école primaire du Réveil Matin, 5 rue du Président Kennedy, à Houilles (Rapporteur : Madame LEBLANC)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune et à signer la déclaration préalable de travaux relative à la rénovation des façades de l'école primaire du Réveil Matin sise 5 rue du Président Kennedy, à Houilles, de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.12 VOIRIE - Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention de prise en charge par le Département des Yvelines des équipements dynamiques de régulation du trafic (Rapporteur : Monsieur HEURTEL)

Après intervention de Monsieur le Maire et de Monsieur ROULLEAUX-DUGAGE, le Conseil municipal décide par **33 voix pour** (ID C [27], HVRE [3], M. COMBY, M. BOIVIN et M. LOPES) et **1 abstention** (M. ROULLEAUX-DUGAGE), d'approuver les termes de la Convention entre la Ville de Houilles et le Département des Yvelines relative à la prise en charge par le Département de la gestion des équipements dynamiques de régulation du trafic des carrefours situés sur les routes départementales de la commune de Houilles, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.13 HYGIÈNE - Autorisation de signature de la Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'air sur le territoire de la Boucle de la Seine (Rapporteur : Monsieur LECLERC)

Après intervention de Monsieur le Maire, de Messieurs BOHÊME et COMBY, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine coordonnateur du groupement et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.14 CULTURE - Demande de subvention culturelle auprès du Conseil général des Yvelines (Rapporteur : Monsieur GOUT)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** :

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention culturelle au titre :

- Des centres d'action culturelle
- De l'édition de catalogue d'exposition,
- Des salons d'art,
- De l'école de musique et de danse (aide au fonctionnement hors projet),
- De l'école de musique et de danse (projet en fonctionnement),
- De l'école de musique et de danse (investissement)

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'attribution de cette subvention, et plus généralement, à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À 23h45, Mlle CHAUFFRAY sort du Conseil municipal.

III.15 SOCIAL - Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de couches pédiatriques jetables (Rapporteur : Madame HAMON)

Après intervention de Monsieur le Maire et de Monsieur LOPES, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de couches pédiatriques jetables, d'approuver le projet de convention annexé à la présente, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.16 ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES - Modification des périmètres pour les établissements scolaires préélémentaires du centre-ville : écoles JULLIAND, PIAGET et WATERLOT (Rapporteur : Monsieur REVERT)

Après intervention de Monsieur le Maire, de Messieurs COMBY, REVERT, ROULLEAUX-DUGAGE, GIROUX et BOHÊME, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à modifier les périmètres des écoles pré-élémentaires Francis JULLIAND, Jean PIAGET et Lucien WATERLOT selon les critères susmentionnés et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.17 JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Suppression et création des tarifs des acomptes pour les séjours de vacances de l'année 2014-2015 (Rapporteur : Madame CAVRET)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à supprimer les tarifs des acomptes pour les séjours de vacances en vigueur : 55 € pour l'été et 30 € pour l'hiver et à fixer les nouveaux tarifs des acomptes pour les séjours de vacances 2014-2015 à 15% du coût total du séjour et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.18 URBANISME - ZAC du « Quartier de l'Eglise » Ilot UZak - Cession SAMCEH / Ville de Houilles du lot de volume, sis 94 rue Hoche pour la réalisation d'un équipement de petite enfance (Rapporteur : Monsieur LECLERC)

Après intervention de Monsieur le Maire, de Messieurs ROULLEAUX-DUGAGE et COMBY, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir le lot de volume, non aménagé, sis 94 rue Hoche, à Houilles, aux prix et conditions indiqués dans l'avis rendu par la Direction des Services Fiscaux des Yvelines, France Domaines, sous la référence n°2013-311V0720 du 2 juillet 2013, soit 400,000 €, majoré des frais d'actes liés à la vente ;

Article 2 :

De désigner l'office notarial PRAQUIN & ASSOCIES pour la rédaction de l'acte à intervenir ;

Article 3 :

De notifier la présente à M. le Sous-Préfet ainsi qu'aux intéressés ;

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette vente ;

Article 5 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III.19 URBANISME - Cession amiable à titre onéreux d'un bien sis 1 rue de l'Eglise à Houilles - Cadastéré AO 795 (Rapporteur : Monsieur LECLERC)

Après intervention de Monsieur le Maire, de Messieurs LOPES, GIROUX, COMBY et ROULLEAUX-DUGAGE, le Conseil municipal décide **par 31 voix pour** (ID C [26], HVRE [3], M. BOIVIN et M. LOPES) et **2 abstentions** (M. COMBY et M. ROULLEAUX-DUGAGE) :

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à céder les droits indivis du passage commun de la parcelle cadastré AO 795, sise 1 rue de l'Eglise à Houilles, pour un montant de 35 000 € ; les frais notariés seront supportés par l'acquéreur.

Article 2 :

Que cette cession sera conditionnée par les exigences suivantes : Les droits cédés devront participer à la réalisation d'un programme immobilier comportant :

- au minimum 24 logements dont 7 locatifs sociaux minimum – au sens des dispositions de la loi SRU ;
- un commerce à rez-de-chaussée de l'immeuble à réaliser en limite de la place de l'Eglise.

Le tout conformément au permis de construire déposé en mairie le 20 décembre 2013 sous les références PC 078 311 13 0083.

Que l'acte constatant la non réalisation de la condition résolutoire devra être régularisé en même temps que l'établissement de l'état descriptif de division qui constatera la création des lots consécutifs à la délivrance du permis de construire.

Article 3 :

De désigner l'office notarial PRAQUIN & ASSOCIÉS pour la rédaction des actes à intervenir.

Article 4 :

De notifier la présente à M. le Sous-Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 5 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette vente.

Article 6 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20

Prochaine séance du Conseil communautaire :
jeudi 13 mars 2014 à 20h30
Pôle Chanorier à Croissy-sur-Seine

Le Maire
Vice-Président du Conseil général des Yvelines,



Alexandre JOLY